

Montigny-le-Tilleul, le 13 décembre 2022.



A l'attention des conseillers

Votre correspondant : Pierre-Yves MAYSTADT, Directeur Général.

Votre lettre du

Vos références

Nos références
22D-002619

Annexes

Objet : Convocation à la séance du 22 décembre 2022 à 18h30 du Conseil commun Commune-CPAS

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux articles L1122-11 et L1122-12 du CDLD, le Collège communal a décidé de convoquer une réunion commune du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale le **jeudi 22 décembre 2022 à 18 heures 30 à la salle du Conseil communal (Hôtel de ville)**.

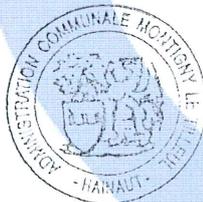
Le Conseil communal commun Commune-CPAS se réunira le jeudi 22 décembre 2022 aux fins de délibérer sur l'ordre du jour tel que repris ci-après :

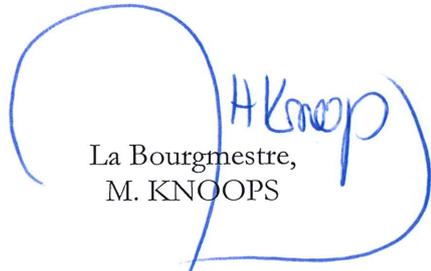
ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021.
2. Rapport annuel 2022 sur les synergies - Présentation - Loi Organique des Centes Publics d'action Sociale, article 26bis §6 al.3
3. Projection de la politique sociale locale - Présentation - Loi Organique des Centres Publics d'action Sociale, article 26bis §6 al.3

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.


Le Directeur général,
P.-Y. MAYSTADT




La Bourgmestre,
M. KNOOPS

